Découvrir la géobiologie : quelles incidences et applications concrètes sur ma ferme ?

2 journées pour apprendre à identifier les perturbations naturelles d\'un milieu, les différentes pollutions électromagnétiques et mettre en place des mesures correctives

OBJECTIFS

-Pouvoir identifier les perturbations naturelles d'un milieu et limiter leurs possibles incidences (chute de production laitière, mammites, cannibalisme, comportements anormaux...) -Savoir identifier les différentes pollutions électromagnétiques -Savoir

CONTENU

Jour 1 :
Définition et domaines de la géobiologie et notion d'ambiance
Présentation des réseaux telluriques (faille) et leurs conséquences sur les fermes (rayonnement, champs…), leur détection
Travaux pratiques avec des outils de mesures: pendule, baguette. Détection des principales anomalies, détermination de niveau d'ambiance d'un sous sol, d'un bâtiment, mesures correctives.
Jour 2 :
Présentation des différentes formes de pollutions électromagnétiques : ondes, hyperfréquences, pollutions électriques spécifiques à l'élevage et à la salle de traite, clôtures électriques, panneaux photovoltaïques…
Notions d'électricité, de champ magnétique terrestre et artificiel
Travaux pratiques en ferme : détection de champs magnétiques et électriques, de courants parasites, vagabonds, contrôle de prises de terre, d'équipotentialités.
Définition de mesures correctives.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Loire

DURÉE : 2 jour(s)

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea
Autres nous consulter

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Martial GRANJON
addear.42@wanadoo.fr
ADEAR Loire
4 Bis rue Philibert MOTTIN
42110 Feurs
Tel. 04 77 26 45 51

NOTE : Date à préciser (Décembre 2015) Repas partagé

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
25/11/2014	A définir 42 Loire	Intervenant : Jean-Marie Devimeux, géobiologue.
24/11/2014	A définir 42 Loire	Intervenant : Jean-Marie Devimeux, géobiologue.

FINANCEURS

VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)